



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'agrandir une aire d'affectation du sol « Secteur d'activités diversifiées » à même une aire d'affectation du sol « Secteur d'emplois » et de créer un secteur à transformer 01-T14 à même une partie du secteur 01-06 pour un emplacement situé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec – Dossier 1229141010.

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption, à sa séance ordinaire du 5 décembre 2022, d'un projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 12 janvier 2023, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Résumé du projet de règlement

Le projet de règlement vise à remplacer une partie d'un secteur d'affectation « Secteur d'emplois » par un secteur d'affectation « Secteur d'activités diversifiées » sur la carte intitulée « L'affectation du sol » du Plan d'urbanisme. Il vise également à créer un nouveau secteur à transformer, portant le numéro 01-T14, sur la carte intitulée « La densité de construction » et à ajuster, en conséquence, certaines dispositions du programme particulier d'urbanisme L'Acadie-Chabanel intégré au Plan d'urbanisme. Ces changements ont pour objectif d'offrir un cadre de planification plus flexible pour le redéveloppement d'un site vacant de six hectares situé dans le quadrant sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade. Ce terrain est une propriété de la Ville de Montréal.

QU'au cours de cette assemblée publique la mairesse de l'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement de même que le résumé peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 14 décembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert